

Le 1^{er} août 2022

Par SDÉ

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay
Avocat – Chef – Activités réglementées et Litiges

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité suivant le projet SAR - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4184-2022 - Notre référence : R062815

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2022-085, le Coordonnateur dépose ce jour une version complète révisée des normes de fiabilité FAC-002-3, IRO-010-3, MOD-031-3, MOD-033-2, PRC-006-5, et TOP-003-4 ainsi que leurs annexes Québec, dans leurs versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-4, documents 1 et 2**, en en suivi de modifications comme pièces **HQCF-4, documents 1.1 et 2.1**.

Le Coordonnateur dépose également, en suivi du paragraphe 82 de la décision D-2022-085, le Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le « Registre »), dans ses versions française et anglaise comme pièces **HQCF-4, documents 3 et 4**, et en suivi des modifications comme pièces **HQCF-4, documents 3.1 et 4.1**.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY
JOT/jl

p.j.